

*Question présentée par la députée :*  
*M<sup>me</sup> Jocelyne Haller*

*Date de dépôt : 18 septembre 2014*

## **Question écrite urgente**

### **Un service de santé du personnel de l'Etat bien malade ?**

Rien ne justifie qu'il faille se résigner à ce que les cordonniers soient les plus mal chaussés.

Le service de santé du personnel de l'Etat, si l'on se réfère à sa page d'accueil sur le site de l'Etat, « est un service dont les missions générales sont, de faciliter le retour au travail en cas d'absence pour raisons de santé, de prévenir les risques professionnels et de contribuer au bien-être du personnel ».

*Dès lors, pourquoi la souffrance du personnel du service de santé du personnel de l'Etat (SSPE) et les problèmes patents de fonctionnement de ce service n'interpellent-ils pas l'autorité responsable ?*

*Pourquoi le personnel, concerné en premier chef, en est-il réduit à des conjectures face aux rumeurs persistantes de réorganisation et de redimensionnement du SSPE ? Concrètement, quels sont les projets du Conseil d'Etat en la matière ?*

*Quelles sont les mesures envisagées par le Conseil d'Etat ou le président de la délégation du Conseil d'Etat aux affaires du personnel pour rétablir la confiance et la sérénité du climat de travail au sein du SSPE ?*

Il est particulièrement alarmant d'apprendre que cinq personnes ont démissionné dans ce service, dont l'ensemble des médecins du travail. On est dès lors fondé à s'interroger sur l'origine de cette situation de crise et à s'inquiéter de l'opacité qui semble prévaloir dans cette situation.

Ceci est d'autant plus préoccupant que le SSPE – précisément en charge de la santé et du bien-être du personnel de l'ensemble des services de l'Etat –, déjà en effectifs réduits ces derniers temps, n'est désormais plus en mesure d'assurer sa mission compte tenu du fait qu'il se voit privé de médecins du travail.

Il est incompréhensible, particulièrement au moment où les questions de santé du personnel deviennent centrales dans le monde du travail et que les besoins en la matière s'accroissent, que le SSPE soit non seulement entravé dans son action, mais qui plus est qu'il devienne un « contre-exemple » de ce à quoi il est voué.

Jusqu'ici le personnel a été laissé dans l'ignorance quant au remplacement des postes vacants et au maintien des autres postes. De même, il n'a obtenu aucune information sur d'éventuels projets de redimensionnement du service et reste livré à une inquiétude qui lui est préjudiciable autant que son impossibilité à assurer à tout le moins les prestations du service auprès des membres du personnel de l'Etat actuellement fragilisé.

C'est pourquoi, l'auteure de cette question écrite urgente interpelle le Conseil d'Etat. Elle lui demande instamment par ailleurs d'entendre les préoccupations et interrogations du personnel du SSPE et de veiller au rétablissement d'un sain climat de travail au SSPE.